

CPR-120220
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 20 février 2012
13 heures
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Dominique Babineau (à distance)
Neil Boucher
Jacques Paul Couturier (à distance)
Éric Hervet
Gaston LeBlanc, président désigné

Patrick Maltais
Marthe Robichaud (à distance)
Lisa Roy
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Pascal Robichaud, observateur

Personne excusée : Marie-Andrée Pelland

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président du Comité des programmes, Neil Boucher, souhaite la bienvenue aux membres. Il explique qu'il est de retour au travail aujourd'hui à la suite d'un congé de maladie. En raison de son absence, il a demandé à Gaston LeBlanc de présider la réunion. Monsieur Boucher indique qu'il ne prendra pas part au vote.

Le président désigné, Gaston LeBlanc, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 10.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Retrait

Le point 12.1 est reporté à une réunion ultérieure.

Modification d'un titre

Au point 14, le titre doit se lire : Modifications aux règlements 1.16, 3.2, 4.1, 4.8, et 4.9; abrogation du règlement 1.1.1; création des règlements 1.15.1 et 1.15. 2

R : 01-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

Aucune.

4. RECONFIGURATION DES PROGRAMMES

4.1 Demande de mise en oeuvre des programmes reconfigurés de la Faculté d'administration (doc. 16/11-12)

Le Comité des programmes examine les impacts de la mise en vigueur des programmes reconfigurés à la Faculté d'administration à l'automne. Le registraire indique que l'incidence sur les autres programmes offerts ne serait pas très grande si l'on procède en mode progressif, soit l'offre des deux premières années du programme à l'automne 2012 plutôt que les quatre années du programme. À ce moment-ci, l'impact le plus important est en lien avec le programme du Diplôme en administration des affaires (D.A.A.) offert au Campus de Shippagan du fait qu'il n'est pas encore reconfiguré.

La secrétaire générale indique que le Répertoire des cours devra contenir et les programmes actuels et les programmes reconfigurés. Ceci apportera une lourdeur au Répertoire des cours de 1^{er} cycle. De plus, certains règlements universitaires portant sur la reconfiguration des programmes devront être adoptés avant le mois de mai et publiés dans le Répertoire des cours.

Par ailleurs, le Comité des programmes est d'avis que les étudiantes et les étudiants inscrits en première année présentement pourront demander un transfert au programme reconfiguré à l'automne 2012. Le Comité des programmes reconnaît que ce transfert du programme actuel au programme reconfiguré ne peut être imposé aux étudiantes et aux étudiants.

R : 02-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la mise en vigueur progressive, dès le 1^{er} juillet 2012, des programmes reconfigurés en administration incluant le Diplôme en administration des affaires (D.A.A.) sous réserve de son adoption au Sénat académique au plus tard le 4 mai 2012. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-111121

Note : Au sujet du point 3.1 du CPR-111121, le Comité des programmes souhaite préciser que l'élaboration d'une ligne directrice pour les cas de transfert de programmes a déjà été faite par Suzanne LeBlanc et Lise Dubois il y a quelques années. Toutefois, une ligne directrice doit être développée pour les demandes de transfert qui pourraient provenir des collègues communautaires.

R : 03-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-111121 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6. AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-111121

Aucune.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110608

7.1 (16) Suspension des admissions au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) (doc. 31/10-11)

Aucun nouveau document.

7.2 **(18) Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9) (doc. 33/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.3 **(19) Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT) (doc. 34/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.4 **(20) Modification de cours existant FRAN2501 et FRAN2502 (doc. 35/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.5 **(21) Création du cours EDUC7000 (doc. 36/10-11)**

Aucun nouveau document.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110401

8.1 **(13) Reconfiguration des programmes en économie (doc. 23/10-11)**

Aucun nouveau document.

9. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208

9.1 **(21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15/10-11)**

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615

10.1 **(18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100322

11.1 **(13) Reconfiguration du Baccalauréat en récréologie (doc. 13, 13A, 13B, 13C, 13D et 13E/09-10)**

Le Comité des programmes examine le projet de reconfiguration du programme de Baccalauréat en récréologie. Le Comité est satisfait des réponses obtenues aux diverses questions posées dans les procès-verbaux antécédents. Le Comité souhaite que les modifications mineures suivantes soient apportées au document avant sa présentation au Sénat académique.

Modifications mineures :

- ▶ Le cours ADMN1200 La gestion (voire ADMN1220) est prévu comme cours obligatoire en quatrième année, alors que l'on prévoit que l'étudiante ou l'étudiant pourra suivre un cours ADMN en troisième année. Puisque le cours ADMN1200 (voire ADMN1220) est un préalable de nombreux cours ADMN, il serait préférable de l'offrir en troisième année. Ceci nécessite une modification mineure du profil du programme. Une autre option serait de remplacer le cours ADMN1200 (voire ADMN1220) par un cours de troisième ou quatrième année dans une discipline connexe.
- ▶ Les cours GLST/MEPS2703 Natation II, GLST3301 Programmation thérapeutique, GLST3313 Aînés et aînées en institution et GLST/MEEPS3713 Sécurité aquatique ne seront pas créés puisque les mêmes cours sous le sigle RETO n'ont pas été offerts depuis quatre ans. Cette décision respecte la procédure pour l'abolition ou la création d'un cours de la *Politique sur la création et l'abolition de cours*. En conséquence, ces quatre cours doivent être retirés des tableaux, listes, formulaires et textes, bref, là où ils apparaissent dans le document-cadre.

11.1 **(13) Reconfiguration du Baccalauréat en récréologie**
(doc. 13, 13A, 13B, 13C, 13D et 13E/09-10) (suite)

- ▶ Le cours ADMN1200 doit être remplacé par le cours ADMN1220 partout où il apparaît dans les divers documents du dossier.
- ▶ Le titre du cours GLST2401 devrait se lire Dév. de programmes récréatifs afin de faire le lien avec la description du cours.

R : 04-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures et dans le cadre de la reconfiguration des programmes, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en récréologie pour qu'il devienne le Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

R : 05-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes crée le sigle GLST et la banque de cours de la discipline ayant le sigle GLST. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

R : 06-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme, le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : GLST1000 Étude loisir sport tourisme, GLST/MEPS1703 Natation I, GLST2000 Éducation au loisir, GLST2002 Dynamique communautaire, GLST2010 La gestion du bénévolat, GLST2105 Concepts et théories du loisir, GLST2300 Loisir inclusif, GLST2301 Loisir thérapeutique, GLST/KNEP2323 Recherche en kiné. et loisir, GLST2401 Dév. de programmes récréatifs, GLST2411 Loisir et culture, GLST2999 Formation touristique CETA, GLST3001 Aménagement espaces récréatifs, GLST3002 Design en récréotourisme, GLST3011 Financement loisir touristique, GLST3100 Cadre juridique en loisir, GLST3101 Loisir et secteur public, GLST3180 Économie loisir sport tourisme, GLST3201 Loisir et secteur privé, GLST3312 Loisir et personnes âgées, GLST3400 Marketing loisir et tourisme, GLST3430 La demande touristique, GLST/KNEP3463 Gestion sportive et récréative, GLST3473 Ressources humaines en loisir, GLST4000 Internat professionnel, GLST4002 Tendances en loisir, GLST4105 Séminaire d'analyse et GLST4432 Le développement touristique. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

11.1 **(13) Reconfiguration du Baccalauréat en récréologie (doc. 13, 13A, 13B, 13C, 13D et 13E/09-10) (suite)**

R : 07-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption du programme reconfiguré de Baccalauréat en gestion du loisir, sport et tourisme, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : RETO1000 Étude en récréologie, RETO1703 Natation I, RETO2000 Éducation au loisir, RETO2002 Dynamique communautaire, RETO2010 La gestion du bénévolat, RETO2022 Loisir et vie personnelle, RETO2105 Concepts et théories du loisir, RETO2300 Loisir et groupes spéciaux, RETO2301 Loisir thérapeutique, RETO2323 Recherche en kiné. et récréo., RETO2401 Développement de programmes, RETO2411 Récréologie et culture, RETO2703 Natation II, RETO2999 Formation touristique CETA, RETO3001 Aménagement espaces récréatifs, RETO 3002 Design en récréo-tourisme, RETO3011 Financement récréo-touristique, RETO3100 Cadre juridique en récréologie, RETO3101 Récréologie et secteur public, RETO3105 Loisir et spiritualité, RETO3180 Économie récréo-touristique, RETO3201 Récréologie et secteur privé, RETO3301 Programmation thérapeutique, REOT3312 Loisir et personnes âgées, RETO3313 Aîné(e)s en institution, RETO3400 Marketing et récréologie, RETO3430 La demande touristique, RETO3461 Plein air et éco-tourisme, RETO3463 Gestion sportive et récréative, RETO3470 Philosophie du loisir, RETO3473 Ressources humaines en récréo., RETO3713 Sécurité aquatique, RETO4000 Internat professionnel, RETO4002 Tendances en récréologie, RETO4100 Séminaire de synthèse, RETO4105 Séminaire d'analyse, RETO4205 Projet d'étude thématique et RETO4432 Le développement touristique. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences de la santé et des services communautaires

Date : Le 24 février (pour le Sénat du 9 mars).

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-091127

12.1 **(18) Suspension des admissions aux profils avec orientation (ingénierie) (doc. 5 et 5A/09-10)**

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

13.1 **(16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)**

Aucun nouveau document.

14. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS 1.16, 3.2, 4.1, 4.8 ET 4.9; ABROGATION DU RÈGLEMENT 1.1.1 CRÉATION DES RÈGLEMENTS 1.15.1 ET 1.15.2 (DOC. 12/11-12)

Modifications des règlements 1.16, 3.2, 3.4, 4.8 et 4.9

R : 08-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée au règlement universitaire 3.2 (Condition spéciale : admission anticipée). »

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

R : 09-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée au règlement universitaire 4.1 (Demande d'admission). »

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

R : 10-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du règlement 4.8 (Durée de l'admission à un programme non contingenté) et les modifications proposées au règlement universitaire 4.9 (Confirmation de l'admission et de la réadmission à un programme contingenté). »

Vote sur R10 unanime ADOPTÉE

R : 11-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification du règlement universitaire 1.16 (Réadmission). »

Vote sur R11 unanime ADOPTÉE

Abrogation du règlement 1.1.1

R : 12-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abrogation du règlement universitaire 1.1.1 (Durée). »

Vote sur R12 unanime ADOPTÉE

Création des règlements 1.15.1 et 1.15.2

R : 13-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création des règlements universitaires 1.15.1 (Programme contingenté) et 1.15.2 (Programme non contingenté). »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

15. MODIFICATION AUX PRÉALABLES DES COURS TRAD2510 ET TRAD2535 (DOC. 13/11-12)

R : 14-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification aux préalables des cours TRAD2510 Traduction générale I et TRAD2535 Rédaction et traduction. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

16. CRÉATION DU COURS ESPA4780 (DOC. 14/11-12)

Le Comité des programmes propose les modifications mineures suivantes en vue de la préparation du Répertoire des cours de 1^{er} cycle :

- 1) Dans le Répertoire de cours, les préalables du cours seront identifiés comme étant ESPA2621 et ESPA3710 seulement.
- 2) Puisque le cours exige un travail individuel sous la supervision d'un professeur, il n'y a pas d'heures en classe.

R : 15-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes accepte la création du cours ESPA4780 Travail dirigé. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

17. NOUVEAU PROGRAMME ARTICULÉ DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN GESTION - SERVICES FINANCIERS (DOC. 15/11-12)

Le Comité des programmes examine le programme articulé de Baccalauréat appliqué en gestion services financiers. Le Comité soulève la question des conditions d'admission au programme et souhaite qu'une lettre d'entente entre l'Université de Moncton par le biais de sa Faculté d'administration et le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus de Dieppe, soit incluse dans le dossier afin qu'elles soient respectées nonobstant les nouveaux règlements universitaires portant sur le transfert des crédits entre les établissements postsecondaires.

R : 16-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'obtention d'une lettre d'entente, le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création du programme de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

R : 17-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de la création du programme de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers, le Comité des programmes accepte la création du sigle ADSF et du cours ADSF2999 Formation services financiers. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

17. NOUVEAU PROGRAMME ARTICULÉ DE BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN GESTION - SERVICES FINANCIERS (DOC. 15/11-12) (suite)

R : 18-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de la création du programme de Baccalauréat appliqué en gestion des services financiers, le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : ADFI2520 Décisions d'investissement, ADFI3510 Décisions de financement, ADFI4510 Finance internationale, ADFI4520 Institutions financières, ADFI4540 Produits dérivés, ADGO4417 Techniques : Gestion de projet, ADMK2353 Comportement du consommateur, ADMN2220 Entrepreneuriat, ADMN2250 Gérer aujourd'hui et ADMN4212 Gestion stratégique. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté d'administration

18. DEMANDE DE DIFFÉRER L'ABOLITION DU COURS PSYC6860 (DOC. 17/11-12)

R : 19-CPR-120220

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que la date d'abolition du cours PSYC6860 prévue à l'automne 2011 soit différée au 1^{er} juillet 2012. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

19. CALENDRIER DES RÉUNIONS

Prochaines réunions du Comité des programmes

27 mars 2012 de 9 heures à midi au Salon du Chancelier

10 avril 2012 de 9 heures à midi au Salon du Chancelier

5 juin 2012 de 9 heures à midi au Salon du Chancelier

Réunion extraordinaire - Reconfiguration des programmes

Le Comité des programmes souhaite tenir une réunion de trois jours entre le 15 septembre et le 15 octobre afin d'examiner les projets de reconfiguration des programmes. La secrétaire générale communiquera avec les membres pour identifier des dates.

20. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

21. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le 27 mars à 9 heures.

22. CLÔTURE

La séance est levée à 16 h 5.

Contresigné le _____

Gaston LeBlanc, président désigné

Lynne Castonguay, secrétaire